

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB

N° D_60_2025 (Service Urbanisme)

OBJET

Dénomination de la
parcelle AR 211

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 mars à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 25 mars deux mil vingt-cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. REGUIG, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. DOURET, M. FELLAH, Mme GAGÉ, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. ASFAUX représenté par Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, Mme CHOISY représentée par M. DERVILLEZ, Mme CORNEILLAN représentée par M. ESPARRAGA, M. STUTZ représenté par Mme MAIROT, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, Mme IN représentée par M. REGUIG, Mme LACHEMI représentée par Mme IVAKHOFF, Mme SAINTE ROSE représentée par M. LEMOINE, M. ANKAOUA représenté par Mme PINTO JANEIRO, M. JEGO représenté par M. ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER.

Secrétaire de séance : Mme IVAKHOFF.

La ville de Montereau souhaite promouvoir les valeurs de la République et le devoir de mémoire.

Il est proposé de procéder à la dénomination de l'espace situé à l'angle du pont d'Yonne et de la rue Grande Saint Maurice 77130 Montereau (parcelle cadastrale AR 211) :

- **Le Jardin des droits de l'Homme**

VU l'avis favorable de la 4^{ème} commission en date du 27 mars 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :

- **DE PROCÉDER** à la dénomination de l'espace situé à l'angle du pont d'Yonne et de la rue Grande Saint Maurice 77130 Montereau (parcelle cadastrale AR 211) :
- **Le Jardin des droits de l'Homme**
- **DE MATÉRIALISER** cette dénomination sur les documents graphiques et la liste des biens de la commune.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

James CHERON